

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 9.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
25 Août 1879.

Chronique générale.

La session actuelle des conseils généraux sera la dernière avant le renouvellement.

A la rentrée des Chambres, une proposition sera déposée au Sénat par M. Duclerc et plusieurs membres de la gauche, dans le but de supprimer la petite session des conseils généraux, qui a l'inconvénient d'interrompre la session parlementaire.

Les pouvoirs des commissions départementales seraient étendus pour qu'elles puissent régler les affaires de détail. Il n'y aurait donc désormais qu'une session par an pour les conseils généraux, celle du mois d'août.

Plusieurs conseils généraux, où la majorité est conservatrice, ont tenu à protester contre la décision de la Chambre qui a réduit le traitement des archevêques et des évêques.

Le conseil général de la Haute-Garonne, sur la proposition de M. Niel, a adopté, pour le budget départemental, une allocation de 10,000 fr. pour l'archevêque.

Il vient de se produire au conseil général de l'Oise un incident qui mérite d'être noté. M. Lagache, sénateur républicain, président d'âge du conseil, a félicité le duc d'Aumale de sa réélection à la présidence, et a surtout fait l'éloge de sa conduite très-correcte envers la République. La gauche du conseil a approuvé l'allocution de M. Lagache. M. le duc d'Aumale a remercié le président d'âge.

Après les rixes de Lyon, provoquées par le chant de la *Marseillaise*, voici que l'hymne de l'échafaud devient aussi à Paris un prétexte de trouble.

Jeudi soir, au Palais-Royal, vers dix heures, une Société orphéonique, la *Sirène*, de Bercy, venait de faire entendre un des morceaux de son répertoire, quand plusieurs républicains demandèrent que la musique exécutât la *Marseillaise*. Le chef de musique chercha à expliquer à ces amateurs de scandale qu'il ne pouvait jouer un morceau non inscrit au programme.

Les meneurs de la manifestation entonnèrent à tue-tête les strophes de Rouget de l'Isle, et firent le tour des galeries. L'effervescence fut à son comble. De nombreuses arrestations ont dû être opérées par la police, qui a fait évacuer le Palais-Royal. La *Paix*, journal républicain, dit à ce propos :

« La représentation du théâtre du Palais-Royal a été interrompue et les boutiques, effrayés, ont fermé leurs devantures. »

M. le commissaire de police du quartier du Palais-Royal s'est transporté sur les lieux.

A onze heures du soir, de nombreux groupes stationnaient encore à l'entrée du Palais-Royal.

Le *Rappel* dit que les agents, dont il condamne la « rigueur », ont dû dégainer

Voilà donc le résultat produit par la *Marseillaise*, et comment la « souveraineté » républicaine « améliore » les « masses ». Dès que la *Marseillaise* est chantée par des gens que l'on est obligé de conduire au poste, les boutiques se ferment, le désordre commence, et le gouvernement est obligé d'interdire l'hymne national.

Nous assistons à des symptômes croissants de l'anarchie républicaine.

Les violences de la rue démasquent les hypocrisies du cabinet.

Par suite de cet incident, on croit que l'administration va supprimer les concerts civils dans les jardins publics.

Les journaux radicaux blâment avec un accord touchant les gardiens de la paix qui ont fait évacuer le Palais-Royal par les hurleurs de *Marseillaise*. Comme toujours, c'est la police qui a « commencé ».

Une chose nous surprend : Personne n'a découvert que ce sont les Jésuites qui ont troublé l'ordre. Cela n'était pas plus difficile que de trouver le prétendu braconnier de Meudon.

Nous avons raconté les scènes révolutionnaires qui ont jeté l'émoi dans un des quartiers les plus peuplés de Paris. Voici, d'après la *Gazette d'Auvergne*, le récit d'un acte sacrilège qui a douloureusement impressionné la catholique population d'Aubière :

Dans la nuit du 18 au 19 août, une croix de pierre connue sous le nom de « croix des Ramacles », et que la grande Révolution elle-même avait respectée, a été brisée et renversée sur le sol.

Les misérables qui se sont rendus coupables de cet acte de vandalisme avaient dû préméditer leur guet-apens, car c'est à l'aide de cordes qu'ils ont déterminé la chute de la croix, et c'est avec des pinces qu'ils sont parvenus à détruire une partie du socle sur lequel elle reposait.

On ne sait encore au juste à quelle heure de la nuit ce renversement sacrilège a eu lieu ; il est même assez étonnant qu'aucun habitant ne s'en soit aperçu.

En tout cas, nous espérons que M. le maire tiendra à cœur de faire tous ses efforts pour découvrir les coupables et donner ainsi satisfaction aux catholiques d'Aubière, justement indignés.

Un détail significatif pour finir. Un arbre de la liberté, qui avait été planté à côté de la croix des Ramacles, a été religieusement respecté par les démolisseurs. — ce qui tendrait à prouver que ceux-ci étaient de bons rouges, désireux de mettre en pratique les excitations antireligieuses dont sont chaque jour remplis les journaux radicaux.

Les feuilles républicaines s'obstinent à ne voir qu'un accident fortuit dans le coup de feu tiré dans le bois de Meudon sur des séminaristes en promenade et qui a grièvement blessé trois de ces jeunes gens ; mais, remarque fort à propos le *Soleil*, l'inspection faite par la gendarmerie de Meudon, immédiatement après le crime, a établi d'une manière certaine la place qu'occupait le meurtrier. La bourre du fusil, la direction des plombs incrustés dans les poteaux du treillis qu'entoure le rond point des huit chemins, enfin l'herbe foulée et l'empreinte des pieds ne permettaient pas un doute à ce sujet. Or, notre étrange braconnier était embusqué à

deux mètres à peine du rond point et du chemin que suivaient les séminaristes. Il les a donc vus et entendus passer à côté de lui, il les a laissés avancer à une distance de quarante pas, dans un endroit parfaitement découvert, et c'est alors qu'il a déchargé son fusil juste dans la direction des séminaristes et à hauteur d'épaules. Est-il possible de ne pas voir là un acte volontaire et criminel ?

Mais ce qui peut paraître surprenant, c'est que la police ne soit pas encore sur les traces du meurtrier et qu'un pareil attentat soit encore impuni.

Les victimes en soutane sont-elles donc hors la loi et moins intéressantes que les autres ? Evidemment non, puisqu'une instruction est commencée ; mais sera-t-elle conduite avec vigueur ? Telle est la question qu'on se pose en voyant le résultat infructueux jusqu'ici des recherches ordonnées par le parquet de Versailles.

L'autorité diocésaine de Paris vient de prendre l'initiative d'une demande de supplément d'enquête au sujet de l'attentat commis contre de jeunes séminaristes en promenade dans le bois de Meudon et qui ne peut être le résultat de la maladresse d'un braconnier, comme on cherche à l'insinuer, pour étouffer cette affaire.

Il y a au contraire tout lieu de penser que c'est une tentative criminelle qui s'est produite dans des conditions odieuses, et il faut que la lumière se fasse.

LE BALLON INCENDIAIRE.

Grand émoi mercredi soir, vers deux heures, dans le faubourg Saint-Antoine, où les habitants venaient de voir tomber un ballon d'assez grande dimension, en papier bleu, et qui s'était enflammé en touchant le sol. C'est dans un chantier de bois appartenant à l'hôpital Saint-Antoine, et situé au n° 22 de la rue de Cîteaux, que cet aérostat a opéré sa descente.

L'incendie causé par la combustion du ballon ayant répandu une lueur assez vive pour faire craindre un sinistre, deux jeunes gens, Decoc, âgé de quinze ans, et Delande, dix-huit ans, escaladèrent le mur de clôture et furent assez heureux pour éteindre les flammes au moment où plusieurs poutres placées dans le chantier commençaient à s'embraser.

En accomplissant cet acte de dévouement, les deux courageux jeunes gens ont été assez grièvement blessés, l'un au genou gauche, l'autre au poignet droit.

Dans le ballon incendié, on a trouvé un paquet de mèches imbibées d'huile.

On suppose, sans pouvoir toutefois l'affirmer que ce ballon, qui semblait venir du côté de la Bastille, a dû être lancé dans une intention coupable.

Une enquête a été immédiatement ouverte, et l'on espère arriver à découvrir bientôt les auteurs de cet acte criminel.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que pareil fait se produit. Il y a quelques semaines, plusieurs ballons semblables à celui dont nous parlons ont été vus venant du côté de Montmartre, se dirigeant vers Charonton.

On peut croire ainsi à un nouveau progrès de destruction avec ces brûlots aériens.

Nous lisons dans la *Gazette de l'Est* :

« On dit que les pauvres de Nancy sont en train de se cotiser pour rembourser à M^{me} Thiers les 500 fr. qu'elle a daigné leur accorder sur les pressantes sollicitations du conseil municipal. Les pauvres de Nancy ne veulent pas que M^{me} Thiers puisse croire qu'on lui a offert ici une hospitalité intéressée. Ils estiment que ce serait leur faire injure. La cotisation est, dit-on, en bonne voie. »

Le Petit-Séminaire de Castres, dit l'*Echo du Tarn*, avait mis à la disposition de la mairie une partie de ses dortoirs pour y loger un certain nombre d'orphéonistes étrangers. De la part des administrateurs de cet établissement ecclésiastique, ce concours bienveillant était d'autant plus à considérer qu'il était purement gratuit et qu'on n'avait aucun droit à l'exiger.

Eh bien, parmi les sociétés logées au Petit-Séminaire, il s'en est trouvé deux — toutes deux de l'Hérault — qui se sont comportées comme de véritables vandales.

Si ces sociétés s'étaient contentées de bengler la *Marseillaise*, le *Ca ira* et même d'autres chants moins convenables encore, c'eût été peu de chose. Mais s'attaquer aux murs et les salir d'ordures, aux lits et les briser, aux paillasses, aux matelas, aux coussins et les éventrer, aux draps de lit pour les déchirer et les couvrir de saletés, etc., etc., ceci dépasse toutes les bornes.

M. Margue a de nombreux disciples.

LA CATASTROPHE DE MONSIECRET.

Les journaux ne sont que les fidèles échos de l'opinion publique quand ils se préoccupent des moyens à prendre pour prévenir des catastrophes semblables à celle qui vient de faire tant de victimes entre les stations de Flers et de Montsecrét. Comme il arrive en pareille occurrence, chacun propose son système et son remède. Presque tous réclament un redoublement de soins et de surveillance.

Nous croyons qu'aucune surveillance, qu'aucune précaution n'a manqué, et que la Compagnie du chemin de fer n'a pas à se reprocher un défaut de vigilance. L'unique cause de l'accident est ce détestable système de chemins à une seule voie qui devrait être inexorablement banni du réseau français. Dans ce pays si peuplé, où la circulation est si active, imagine-t-on qu'on puisse exposer deux trains à se heurter, si l'un d'eux n'a pu arriver à temps à la gare d'évitement ?

L'accident du 15 août appelle sur cette grave question toute la sollicitude du ministère des travaux publics, qui jugera peut-être qu'il est plus urgent de remédier aux inconvénients des lignes défectueuses que d'en créer de nouvelles.

Ce terrible événement a remis sur le tapis la question de savoir s'il est réellement impossible de maintenir en communication les chefs de gare et les agents qui circulent dans les trains.

La *République française* dit à ce propos :

« Nous avons vu fonctionner au Champ-de-Mars un système électrique dû à M. Baillet-Latour, qui semblait résoudre la question. Ou en sont les essais ? Pourquoi, depuis plus d'une année qu'ils sont commencés, ne sait-on pas quelle chance nous avons de voir adopter cet appareil ? »

Un autre système, celui de M. Sauvajon,

figurait également à l'Exposition. L'inventeur estimait que la « protection absolue » d'une double voie entre Paris et Marseille coûterait environ trois millions de francs. Est-ce par raison d'économie que les grandes Compagnies ont négligé d'entreprendre des essais? La chose en vaut pourtant la peine. Et les affûts automatiques de M. Lartigue, pourquoi le chemin de fer du Nord est-il le seul à les avoir adoptés? Chacun sait pourtant qu'ils constituent un puissant moyen de protection.

» Nous le répétons, il est absolument nécessaire qu'une enquête soit ouverte sur cette question intéressante pour chacun de nous. Il nous souvient que, dans la question des accidents de feu grisou dans les mines, la Chambre des députés a invité le gouvernement à nommer une commission spéciale, chargée d'étudier les moyens de diminuer le nombre de ces accidents.

» Ce qui a été fait pour les mines de houille doit l'être également pour les chemins de fer à plus forte raison, dirions-nous, puisque la question intéresse non pas une seule classe de personnes, mais tous ceux qui voyagent sur les voies ferrées, c'est-à-dire tout le monde.

Les Tuileries.

Il y a trois cent quinze ans et demi, c'était au mois de janvier 1564, la reine Catherine de Médicis acheta des héritiers de Marie Briçonnet, veuve de Muséus, un jardin clos de murs, avec double pavillon couvert en tuiles, qui s'appelaient le jardin des Cloches et qui faisait partie du lieu dit les Tuileries, entre le rempart occidental de la ville, la Seine et le faubourg Saint-Honoré.

C'est là qu'un des plus grands artistes de la Renaissance, Philibert de Lorme, éleva le château, composé seulement d'un pavillon central et de deux ailes latérales de médiocre étendue, que l'Europe et l'univers connaissent sous le nom de palais des Tuileries.

Aussitôt que la Ligue fut vaincue, en même temps que l'étranger qu'elle avait pris pour auxiliaire, le roi Henri IV s'occupa de faire fleurir les arts de la paix et d'embellir Paris. Tous les grands princes qui ont régné sur la France et qui l'ont fait, ont eu la passion d'embellir Paris, qui les en a bien récompensés. Henri IV considéra que l'œuvre la plus essentielle et la plus noble serait de rejoindre le nouveau château des Tuileries à l'antique palais du Louvre, en telle sorte que cette réunion de demeures royales n'eût pas sa pareille dans le monde.

Et, depuis Henri IV, la réunion du Louvre aux Tuileries est devenue l'objectif de tous les grands hommes couronnés dont le nom, seulement prononcé, évoque tout un passé de gloire et de lumière.

Louis XIV et Napoléon — entre eux deux la Convention nationale — ont travaillé ou voulu travailler au grand œuvre qu'il fut donné à l'Empereur Napoléon III d'achever.

Les plus grands architectes et les plus illustres artistes des trois derniers siècles avaient inscrit leur nom sur ces murailles qu'ils croyaient indestructibles comme l'honneur de la France : Philibert de Lorme, Jean Bullant, Androuet du Cerceau, les Mottez, Pierre Lescoq, Jacques Lemercier, Le Vau, et dix autres jusqu'à Visconti, sans compter des légions de peintres et de sculpteurs, qui continuèrent la tradition des Le Brun, des Coyvel, des Loir, des Vanloo, et de tant d'hommes de génie, aujourd'hui moins connus des Parisiens que M. Engelhardt, M. Castagnary ou M. Antonin Dubost.

Ce que trois siècles, trois grands monarques et dix générations d'artistes de génie avaient achevé pour l'admiration de l'Europe et pour l'éternelle louange des siècles, une poignée de malfaiteurs, ivres d'absinthe et de sang, l'ont brûlé dans l'espace d'une nuit. Quelques barils de pétrole ont suffi pour créer, au milieu de Paris, des ruines telles que les Wisigoths d'Alaric n'en firent point de si complètes au milieu du sac de Rome.

Devant ce crime inouï, la civilisation se devait à elle-même une réparation éclatante. Il aurait fallu qu'au lendemain du jour où les troupes du général Vinoy chassèrent les communards, depuis le Point-du-Jour jusqu'à la Bastille, un décret de l'Assemblée nationale, affiché dans toutes les communes de France, ordonnât que les édifices publics et privés détruits par l'incendie fussent immédiatement reconstruits tels qu'ils se trouvaient au moment de leur destruction. Il ne s'agissait que de généraliser la mesure qui fut prise seulement pour la colonne Vendôme.

L'Assemblée nationale n'y songea pas. Elle laissa subsister les ruines telles quelles, et voilà qu'aujourd'hui ce qui reste des communards voudrait proscrire ce qui reste des Tuileries.

Voilà certainement une idée vraiment sublime et qui donnera au dehors une grande idée de l'esprit des classes gouvernantes! Il n'y a que des républicains pour concevoir des plans si grandioses! Pendant quatre cents ans, les rois, les empereurs et la Convention elle-même ont poursuivi la réunion du Louvre et des Tuileries. Il n'a pas fallu quatre jours aux républicains de 1879 pour se rendre illustres à moins de frais. Vous, aviez construit? Eh bien, nous allons démolir. Vous, Catherine de Médicis; vous, Henri IV; vous, Louis XIV; vous, Napoléon I^{er}; vous, Napoléon III, où vous n'aviez trouvé que des briques, des tuiles et du plâtre, vous avez laissé des palais de marbre et d'or; eh bien, nous, les républicains de 1879, nous allons faire disparaître les dernières colonnes de marbre rouge dressées par Philibert de Lorme, et nous y substituerons, quoi? du plâtre, des briques, des tuiles, des baraques de bois? Non! nous n'y mettrons rien du tout, que du gazon pour paître nos bêtes, et, au besoin, quelques poignées de sel, comme on sème sur les débris de la maison des tyrans.

Car le palais des Tuileries, qu'on ne s'y trompe pas, est un condamné politique. Tant qu'on verra se dresser sur l'horizon le profil de ce dôme majestueux, du haut duquel le drapeau national annonçait autrefois, la présence du Souverain, il faudra se méfier; car le dernier pan de mur des Tuileries, tant qu'il subsistera, attirera vers lui la Monarchie, qu'elle soit représentée par un Bourbon ou par un Bonaparte. Le lis peut renaître à son ombre, ou l'aigle y rebâtir son aire.

Allons, rasez-moi les débris, et que le souvenir de la Convention, ni celui de Robespierre, n'arrête pas vos mains vengeresses. La Convention n'était qu'un cénacle de vieilles barbes, et Robespierre, avec son Etre Suprême, nous fait l'effet d'un espèce de calotin. N'en faut plus!

Le fait est que la Convention nous apparaît à distance comme une réunion de bergers de l'As-trée, qui s'entendaient à mettre des fleurs partout, même sur les poteaux de la guillotine. Robespierre, loin de saccager les Tuileries, les fit orner de ses plus beaux bancs de marbre blanc qui décoraient encore aujourd'hui les « carrés d'Atalante ». Seulement, on arracha les plates-bandes qui séparaient le quinconce de droite de la terrasse des Feuillants, sur la notion du vertueux Dussault, qui exigea que « les Champs-Élysées et les Tuileries » fussent convertis en culture utile pour la subsistance du peuple. En vertu de quoi, les plates-bandes furent remplacées par un champ de pommes de terre. O âge d'or!

Ceci se passait en 1793, le 4 septembre, date prédestinée. Ce même jour, on décréta la création de l'année révolutionnaire, et un député de l'Ariège, nommé Gaston, écrivit la phrase suivante, que je confie à la postérité la plus reculée: « La superbe ville de Paris, comme le mont Etna, doit vomir l'aristocratie calcinée dans son sein. »

Eh bien, cet étonnant Gaston ne parlait pas de détruire les palais de l'aristocratie. Il se contentait d'y séjurer.

Qu'on relise la séance de notre Chambre des députés où M. Haussmann et M. René Brice ont si vigoureusement et si vainement défendu les droits de l'art, de l'histoire et du bon sens; on verra que leurs irréfutables démonstrations se sont brisées contre la froide volonté de M. Clémenceau, qui ne veut plus laisser subsister, sous l'œil des Parisiens, l'effroyable souvenir des crimes de la Commune.

Le Sénat a donc fait un acte politique et infligé une verte leçon à la majorité républicaine en renvoyant la loi qui ordonnait de démolir les ruines du palais des Tuileries à la commission chargée de pourvoir à leur réédification.

Le Sénat a sauvé Paris d'une suprême honte: il a rappelé la Commune à la pudeur.

Etranger.

ANGLETERRE. — L'impératrice Eugénie a pris la détermination de ne plus s'occuper d'aucun détail politique pouvant résulter de la teneur du testament du Prince impérial. Elle a déclaré que, désormais, elle voulait vivre dans la plus complète solitude. Le départ pour l'Espagne est fixé à la fin de ces mois.

GRÈCE. — A Athènes, on se prépare à la guerre. Un courrier spécial est parti le 21

pour Paris. Il est porteur d'une dépêche catégorique pour M. Waddington; un autre courrier est parti pour Gastein, où il doit remettre une dépêche à M. de Bismark.

La Grèce voudrait que l'Allemagne offrit ses bons officiers entre Constantinople et Athènes, et, si le chancelier s'y refuse, que M. Waddington envoyât une flotte française protéger les côtes helléniques contre les cuirassés turcs. On ne se fait d'ailleurs aucune illusion à Athènes, et on pense qu'on sera forcé de se battre sans que l'Europe daigne intervenir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COURSES DE SAUMUR.

La journée de samedi avait été fort inquiétante pour nos courses; pendant plus de douze heures, la pluie n'avait pas cessé de tomber, et l'on craignait que le mauvais temps ne continuât et que le sol ne fût trop mauvais. Fort heureusement, la pluie a cessé, le turf s'est tant soit peu desséché, l'accès de l'hippodrome laissait seul à désirer.

Hier, le ciel a été élément, la pluie n'a pas tombé et la température a été des plus douces; aussi, tribunes, pourtour de la piste et hippodrome ont-ils été envahis de bonne heure par une foule compacte dans ses plus beaux atours; les équipages étaient plus nombreux que jamais. Le défilé, au carrefour de Nantilly, a duré plus d'une heure.

Voici le résultat de cette première journée:

1^o PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders) 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr., moitié forfait; s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

Six chevaux engagés:
Première, *Bacchante*, montée par M. Auguste de Nexon.
Deuxième, *Roseau*, à M. le comte de Juigné, monté par M. de Cabouet.
Troisième, *Tristany*, à M. de Nexon, monté par M. Armand de Nexon.

2^o COURSE PLAIN (militaire). Un objet d'art offert par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

Huit engagements:
Premier, *Sandrigham*, monté par M. de Bourgogne.
Deuxième, *Trapèze*, monté par M. Belleville.
Troisième, *Picador*, monté par M. Jouhaireau.
Quatrième, *Isard*, monté par M. de la Hamelinaye.

3^o PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3^e série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux nés de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr.; un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

Ce prix a attiré des chevaux des grandes écuries; il y a eu quatorze engagements, mais onze se sont retirés en présence de *La Palisse*, *Riquette* et *La Cigale*, qui se sont chaudement disputé la priorité. *La Palisse* a gagné d'une demi-longueur sur *Riquette* qui ne l'emportait elle-même que d'une longueur sur *La Cigale*. Chacune de ces trois juments, montées par des jockeys, portait 52 kil. 1/2.

4^o COURSE DE HAIES (militaire). Un objet d'art offert par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

Huit chevaux engagés:
Polynésie, monté par M. de Cazes, pour lequel il n'y avait eu aucun pari, l'a emporté facilement sur *Farandole*, monté par M. de Dampierre, et *Gentilly*, que montait M. Diltschneider.

5^o STEEPLE-CHASE (militaire). Un objet d'art offert par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout che-

val ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Cette course a été très-émouvante. *M. Dora*, *Senlis* et *Coq-de-Bruyère* se sont tenus en peloton serré. Tous les trois se sont dérobés au même obstacle; ils sont revenus sur leurs pas et ont continué la course. Pendant ce temps, *Phalanstère* était assez loin, à pris les devants et est arrivé premier aux tribunes; mais *Phalanstère* avait perdu la piste pendant un certain espace, et le prix a été pour M. de Nexon, montait *Miss Dora*.

M. Des Mares a fait une chute dans laquelle il s'est fracturé la clavicule gauche.

6^o PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à clamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. offerts par la Société des courses. 1,000 fr. et les entrées au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr. Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Dix engagements. Six ont pris part à la lutte: *Riflesman*, à M. le comte d'Andigné, monté par son propriétaire, a pris la tête avec *Turlurette*, au baron de Rochefort, monté également par son propriétaire, mais *Riflesman* a fait une chute, sans gravité du reste, et *Turlurette* a gagné, suivi de près par *My First*, à M. le comte de Poly. *Turlurette* portait 64 kil.; *My First*, 73 kil.

Samedi soir, M. le général L'Hôte a ouvert ses salons à l'élite de la société de Saumur et aux étrangers de distinction qui étaient accourus dans nos murs à l'occasion de nos fêtes équestres. Les vastes salons de l'hôtel du général se sont trouvés promptement trop étroits pour recevoir cette réunion d'élite, heureuse de témoigner toute sa sympathie au brave général qui commande la école de cavalerie.

Parmi les notabilités étrangères, on remarquait M. le général de Boerio, M. le général Reille, M. Octave Blanc, ancien sous-préfet de Saumur, qui est encore regretté, etc., etc.

Les danses, pleines d'entrain et de gaieté se sont prolongées fort avant dans la nuit.

Le décret que l'on attendait depuis si longtemps pour la constitution de notre municipalité est enfin paru.

MM. Combier, Luard, Bouilly, ne sont plus délégués, mais bien maire et adjoints.

SQUARE DU THEATRE.

Musique municipale de Saumur.

Concert du LUNDI 25 août 1879, à 8 h. 1/2 du soir.

Programme.

1. *Trebizonde*, marche..... TILLIARD.
2. *La Grotte des Fées*, fantaisie... HERMANN.
3. *Les Abeilles*, polka, duo de piston et de bugle..... GRÉAT.
4. *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie..... STRAUSS.
5. *Le Prince Oscar*, valse..... LE MIRE.
6. *Vercingétorix*, pas redoublé..... V. MAYER.

POISSONS.

Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* que l'épidémie d'attaques et de violences dirigées contre le clergé, dans les rues, sevit en plusieurs villes de notre pauvre pays, menacerait elle de gagner Poitiers? Nous tenons, de source certaine, qu'un vénérable ecclésiastique de notre ville, qui venait de voir un malade, rentrait paisiblement chez lui, vers 8 ou 9 heures du soir, l'un de ces derniers jours, lorsqu'en passant dans une des rues de la paroisse Montreuil, sur les confins de celle de Notre-Dame, il fut dans les reins un lourd projectile qui lui fit éprouver une vive douleur. Il se retourna, et vit un jeune garçon de 12 à 13 ans, qui, sans respect pour le caractère sacerdotal et les cheveux blancs de sa victime, lui avait lancé de toutes ses forces une pierre dans les reins. — L'ecclésiastique en question prit des informations, et reconnut, aux indications qui lui furent données, un mauvais garnement que nous nous abstentions de désigner nominativement, par considération pour sa famille.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

GRANDE TOURNÉE ARTISTIQUE
M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

LUNDI 25 août 1879.

A L'OCCASION DU CARROUSEL

Représentation extraordinaire donnée par les artistes de Paris.

M^{lle} SCRIVANECK, M. MONTBARS, M^{lle} Fassy, M. de Mey, M^{lle} Saignard, M. Dorgat, M^{lle} Carina, M^{lle} Coschel.

Grand succès du théâtre de l'Odéon

LE VOYAGE

DE M. PERRICHON

Comédie en 4 actes, de MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

M. MONTBARS jouera le rôle de Perrichon.
M. SAINT-OMER celui de Daniel Savary.

JE REVIENS DE COMPIÈGNE

Pièce en 1 acte, paroles et musique de M^{lle} Amélie Perronnet.

M^{lle} SCRIVANECK jouera le rôle de Virginie, qu'elle a créé à Paris.

Le spectacle commencera par :

AUTOUR DU LAC

Comédie en 1 acte, de MM. H. Crisafulli et Prével.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

MARDI 26 août 1879.

LE GAMIN DE PARIS

Comédie-vaudeville en 2 actes.

M^{lle} SCRIVANECK remplira le rôle de Joseph.
Le spectacle sera complété par une des GRANDES PIÈCES de répertoire.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

pu préserver l'hôtel du Médoc, situé au n° 10, et l'église provisoire de Saint-Louis, au n° 16.

Le feu s'est communiqué par derrière, à un groupe de bâtiments qui ont été aussi entièrement incendiés. Les maisons 14 et 15 du quai Louis XVIII ont été brûlées en partie.

Il ne reste absolument que les murs calcinés des maisons 12 et 14 de la rue Ferrère; il en est de même pour les étages supérieurs de la maison 14, quai Louis XVIII.

Les maisons étaient assurées; nous ne savons pas encore si les mobiliers des divers locataires étaient aussi assurés.

L'extrémité de la rue Ferrère, près des quais, était couverte d'une épaisse couche de suif; car il y en avait, paraît-il, en dépôt plus de cent barriques.

Il est inutile de dire que, pendant la soirée et une partie de la nuit, une foule énorme est restée sur les quais et les rues adjacentes pour regarder l'incendie, qui répandait une lumière éclatante qu'on a dû apercevoir de très-loin.

Le vent soufflait de l'ouest et portait les flammes vers le quai; s'il avait changé de direction, l'aurait été bien davantage.

Le foyer de l'incendie faisant face à l'Entrepôt, il a fallu pendant longtemps arroser les murs.

Le vendredi matin, à huit heures, deux pompes fonctionnaient encore.

On évalue les pertes à deux millions. On ignore encore les causes de l'incendie. Une enquête est ordonnée.

Nous avons raconté, dernièrement, l'enlèvement d'une jeune femme du Mans, M^{lle} X., par un musicien de l'École d'artillerie.

Les deux amoureux, dit un journal du Mans, s'étaient réfugiés à Dieppe.

Tant qu'il resta de l'argent dans le portefeuille enlevé au mari, ils roucouleront paisiblement.

Il y a quelques jours, l'un et l'autre se trouvaient sans ressources. Le musicien fut appelé par le maître de l'hôtel et invité à solder sa note. Il dut avouer sa position. Son hôte l'emmena immédiatement chez le commissaire de police.

Arrivé sur le seuil du bureau, le malheureux jeune homme tira de sa poche un revolver, appuya le canon de l'arme sur sa tempe droite, fit feu et tomba foudroyé. Une demi-heure après il expirait.

Sa maîtresse avait profité de son absence et de l'absence du propriétaire de l'hôtel pour disparaître.

La victime de ce drame d'amour, si étrangement commencé et fini, est un nommé Gaston Herranwyn. Il était âgé de 25 ans.

SEMAINE FINANCIÈRE D. L.

La dernière décade d'août promet d'être meilleure que les deux premières; voici nos rentes à de fort beaux cours: le comptant n'est pas mauvais; une bonne liquidation de fin de mois, c'est-à-dire en hausse, est donc à prévoir. Notre 5 p. 0/0 est à 446,97, 3 p. 0/0 à 83,20, amortissable à 85,17.

Les fonds étrangers, notamment le florin or, ainsi que nos grandes valeurs, sont à des prix satisfaisants. Voilà pour le parquet. Quant au péristyle, il est tout entier aux valeurs des sociétés créées naguère par M. Philippart. Ces titres s'échangent contre des actions de la Banque Européenne. On se les arrache littéralement bien plus, en voyant M. Philippart persister à refaire la fortune de ses anciens co-intéressés ruinés ou saisi par quelle catastrophe, voici que les actionnaires de l'Immobilier se sont mis en tête qu'il refait aussi la leur.

M. Philippart, tout récemment, a été déclaré adjudicataire de la pièce maîtresse de la liquidation de l'Immobilier, comprenant le Grand Hôtel, l'hôtel Scribe et la blanchisserie de Courcelles, pour 36 millions, c'est évidemment de cette adjudication que part la prétention douce de ces pauvres dépossédés, mais comme l'acquisition faite par M. Philippart ne comporte aucune réserve en faveur de ces actionnaires, et qu'il n'a jamais touché à l'administration de leur société, il s'ensuit que leurs intérêts lui sont absolument étrangers.

Certes, si M. Philippart voulait relever l'Immobilier en face de ceux qui l'ont anéanti, il le pourrait d'autant mieux que l'émission complémentaire de la Banque Européenne qui ne sera pas réduite, M. Philippart la promit, marche encore mieux que la première, et que n'étant limitée que par ceux qui y contribuent, elle peut atteindre le

chiffre le plus colossal que jamais société anonyme ait réuni comme capital action. — Mais le voudra-t-il? C'est ce qu'il lui appartient seul de décider. En attendant, que nos lecteurs qui ont vu leur première souscription réduite se pressent de la renouveler. C'est le plus sûr.

J. B. DELAVAUULT.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix, Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Voilà humble et dévoué

Dame BERNARD, accoucheuse, à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

Medecine

I. Maux de gorge, Exinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr. 50.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN de BRILLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOULET: Elixir dentifrice de Dethan, la flacon... 2 fr. Poudre dentifrice de Dethan, la boîte... 2 fr. Opium dentifrice de Dethan, la boîte... 2 fr.

Dépôt chez Adm. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

Faits divers.

Nous avons annoncé l'affreux incendie qui vient d'éclater à Bordeaux. La Guyenne nous apporte à ce sujet les détails suivants:

« Jeudi soir, vers six heures, un violent incendie s'est déclaré dans la fabrique de prunes conservées, située rue Ferrère, 12 et 14, appartenant à M. Dufour. En un instant, tout a été la proie des flammes. On a

CARROUSEL DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

25 Août 1879.

Noms de MM. les Officiers pratiquant les différents exercices. — M. PIÉTU, chef d'escadrons, écuyer en chef, commandant.

DEUXIÈME REPRISE.

Rupture des quadrilles. — Travail au galop. — Salut final

et sortie.

MM.	
PERROT...	Officier - élève, sous-lieutenant
PASCAUD...	id.
DE MONDONVILLE...	id.
DU CAMPER...	id.
DE PELLEPORT...	id.
DE BRABOIS...	id.
D'URBAL...	id.
BARTOLI...	id.
FLEURY...	id.
D'ARCANQUES...	id.
LAMY...	id.
COCHIN...	id.

MM.	
LAUTH...	id.
DE MELLEVILLE...	id.
DE LACOUR...	id.
DE REINACH...	id.
MAZEL...	id.
CRÉMEU-FOA...	id.
DE DAMPIERRE...	id.
DECazes...	id.
ANDRÉ...	id.
DE BACQUECOURT...	id.
MAUMENÉ...	id.
BOURNAZEL...	id.

MM.	
DLSCHNEIDER...	id.
GOUGET...	id.
DE BOERIO, HENRI...	id.
DEVANLAY...	id.
DE SAINT-PIERRE...	id.
DE LA HAMELAINÉ...	id.
DE GIRARDIN...	id.
DE BOERIO, FERDINAND...	id.
GOUZIL...	id.
TOURNOUER...	id.
DE BRÉCOURT...	id.
MOREL...	id.

REPRISE DES ECUYERS.

MM.	
PIÉTU...	Chef d'escadron, écuyer en chef
DE PIOLANT...	Capitaine, écuyer
DE SESMAISONS...	id.
DE LA METTRIE...	id.
DE BEAUMHAINÉ...	id.
MALLET...	id.
DE LUR SALUCES...	Lieutenant, sous-écuyer
DE VAULOGE...	id.
DE CAHOUE...	id.
LEDDÉ...	id.
DE NEXON...	id.
DE POLY...	Sous-lieutenant, sous-écuyer
GRELLET...	id.
DES MARES...	id.

REPRISE DES SAUTEURS.

MM.	
DE LUR SALUCES...	Lieutenant, sous-écuyer
DE VAULOGE...	id.
DE CAHOUE...	id.
LEDDÉ...	id.
DE NEXON...	id.
DES MARES...	Sous-lieutenant, sous-écuyer
DE POLY...	id.
GRELLET...	id.
BRÉUL...	Adjudant, maître de manège
DUPUCH DE FELETZ...	Maréchal-des-logis-chef, s. maître de manège
FOACHÉ...	Maréchal-des-logis, sous-maître de manège
DE HOGENDORP...	id.

Carrousel de la troupe: un escadron, commandé par M. le capitaine VACQUIER.

DEUXIÈME PARTIE.

MM.	
De Vassal, Gérard...	De Quinobras.
Hamy...	De Vallombrosa.
De Ferlic...	D'Harcourt.
D'Hérouville...	De Montélegier.
De Bourgoigne...	Roderer.
De Saint-Maur...	De Dampierre.
Charlery...	Prévost.
Fourcade...	Decazes.
Berthier...	Crémieu.
Lambrecht...	Delacourt.
Daru...	Gouget.
Chalmeton...	Gallois.
Milleret...	De Lachapelle.
De la Rochette...	Duffaud.
De Brauer...	D'Yauville.
Desloges...	Beset.

MM.	
DE PONTEVÈS...	Lieutenant au 4 ^e cuirassiers
DE LESCURE...	id.
BESTEL...	7 ^e id.
LAPINNE...	12 ^e id.
DE LA ROCHERE...	1 ^{er} dragons
DESPEZ...	7 ^e id.
D'HEROUVILLE...	11 ^e id.
DÉROGNAT...	13 ^e id.
DE CASSAGNAC...	14 ^e id.
FLEURET...	15 ^e id.
HAURY...	16 ^e id.
DE FERLUC...	17 ^e id.

MM.	
BERTHIER...	Lieutenant au 20 ^e d'artillerie
JOUHANEAU...	id.
MERLE...	7 ^e id.
LAMBRECHT...	9 ^e id.
CHALMETON...	22 ^e id.
DUQUENOIX...	24 ^e id.
DARU...	28 ^e id.
DOUGHEZ...	35 ^e id.
MILLERET...	Sous-Lieut. 45 ^e brig. train d'artillerie
LACHANGE...	Lieutenant au 38 ^e d'artillerie
RENARD...	id.
POURQUIÉ...	2 ^e brig. train d'artillerie
	2 ^e pontonniers

MM.	
DE BELLAING...	Lieutenant au 2 ^e chasseurs
FOURCADE...	id.
DES VASTINES...	id.
CABANY...	13 ^e id.
ESCOT...	16 ^e id.
BRENNÉ...	17 ^e id.
DE BOURGOIGNE...	3 ^e hussards
CHARLERY...	9 ^e id.
DE LOCHNER...	6 ^e id.
SAVOURNIN...	7 ^e id.
DE VASSAL, HENRI...	10 ^e id.
DE VASSAL, GÉRARD...	1 ^{er} chasseurs d'Afrique

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 h. 10 —			10 h. 54 matin.
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.		
4 h. 55 —			9 h. 15 soir.
7 h. 40 —	11 h. 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	6 h. 36 soir.	
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	
6 h. 45 —	10 h. 22 —	11 h. —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 AOUT 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 %	83 45			Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	795	2	50
3 % amortissable	89 30			Crédit Foncier, act. 500 f.	875			Crédit Mobilier esp.	118		
4 1/2 %	115 50			Obligations foncières 1877	387 50			Société autrichienne	590	2	50
5 %	116 00			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515			Crédit Mobilier	888 75		8 75	Orléans	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	436			Crédit foncier d'Autriche	667 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517			Est	730			Est	382		
— 1865, 4 %	536			Paris-Lyon-Méditerranée	1161 25	1	25	Nord	389 50		
— 1869, 3 %	409			Nord	865	15		Ouest	388 50		
— 1871, 3 %	407			Orléans	1180			Midi	383		
— 1876, 4 %	518			Ouest	780			Paris (Grande Ceinture)	385		
— 1876, 4 %	516 25			Compagnie parisienne du Gaz	1295			Paris-Bourbonnais	383		
Banque de France	3135			C. gén. Transatlantique	567 50		2 50	Canal de Suez	576		
Comptoir d'escompte	860										
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	8 minutes du matin	express-poste.
0	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	35	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	31	omnibus.
0	40	express.
12	40	omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Saumur.

A VENDRE LE CHATEAU DE LA PERRIERE

Situé commune de Bagneux, près Saumur. Terrasses, parc planté de beaux arbres, jardins, prairies et vignes; le tout contenant environ 6 hectares. Vue magnifique. S'adresser à M. LEHOU-DEMARREST, propriétaire du château, qui l'habite; 2^e et audit M^e PAUL TAUREAU, notaire. (380)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, Maison de campagne, vue magnifique, vigne, terre, pré, bois, contenant 19 hectares. S'adresser audit M^e ROULLEAU.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Cendrière, n^o 15, Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e DUFOUR.

A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT

Affaires sères. S'adresser à M^e PERDREAU, rue de la Visitation, n^o 1, à Angers.

A LOUER APPARTEMENT COMPLET

avec cave et grenier. Rue d'Orléans, 73. S'adresser dans ladite maison.

A VENDRE UNE CHIENNE ÉPAGNEULE

Bien dressée. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4, Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REPOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT, PORTION DE MAISON Ou pour la Saint-Jean prochaine, S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hotel-Dieu, n^o 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISON DE CAMPAGNE Située près le bourg de Saint-Lambert. S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE JOLIE MAISON Située au Pont-Fouchard, Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affranchis; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A VENDRE

D'OCCASION, VICTORIA PRESQUE NEUVE Très-légère, S'attelant à un ou à deux chevaux. 20 Voitures au choix. S'adresser à VASSEUR, carrossier, à Saumur. (434)

MM. CHANLOUÏNEAU et MAURICE demandent un apprenti.

COMMISSIONNAIRES PUBLICS

R. BELON DIRECTEUR Ancien directeur des commissionnaires de confiance d'Angers, Rue d'Orléans, 45.

BUREAU : Kiosque de la place de la Bifange.

M. BELON a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il vient d'installer un établissement de commissionnaires, avec un grand matériel et un personnel nombreux. M. Belon répond de tous les dommages ou retards causés par lui ou ses employés, excepté pour les courses ou commissions données sur la rue; aussi, il recommande bien au public de s'adresser directement au bureau du kiosque ou rue d'Orléans, 45.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

CAFÉ DE LA PAIX

ON DEMANDE DE SUITE un garçon d'office capable.

97, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSIS



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Comptoir Général l'Intermédiaire offre à MM. les chasseurs de leur envoyer gratuitement et franco son magnifique Album d'armes et fournitures de chasse, avec facilités de paiement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Une surprise aussi agréable qu'inattendue est réservée à tous ceux qui en feront la demande. Adresser les lettres à M. l'Administrateur délégué, 38, boulevard Saint-Marcel, à Paris. On demande des représentants pour la vente dans toutes les communes de France. Bonnes remises.

MERCERIE BONNETERIE LINGERIE GANTERIE

A LA PAIX

6, Rue d'Orléans, 6, SAUMUR

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames 1 45
Gants Suède, 3 boutons, pour dames 1 50
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes 2 75
Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames 1 50
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames 2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes 2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames 2 50
Gants chevreau, 3 boutons, pour dames 2 35
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes 2 95

GANTS D'UNIFORME.

Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie 1 95
Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie 2 95
Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie 3 45

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier. SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

LA TOILETTE DE PARIS

Rue de Lille, 25, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

CORSETS CRAVATES BRETILLES ÉVENTAILS

Paraisant une fois par mois; composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rebuts, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur responsable.